

Séance plénière du **13 Novembre 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **treize** du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 6 novembre 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des Fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Michel VENEAU - M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS – M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Martine LEROY – Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUUAU – Mme Muriel BUISSON - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHE - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Thierry BEAUVASIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Jacky SCHOLLER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Jan BOGERMAN remplacé par Mme Marie-Yvonne THEBAULT
Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond Le VAN

Membres ayant donné pouvoir : Mme Danielle ROY à Mme Marie-France LURIER
M. Yannis BONNET à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Béatrice BOLOGNE à Mme Annie MILLIARD
Mme Corinne COLONEL à Mme Martine LEROY
M. Jean-Pierre MARASI à M. Gilbert LIENHARD
M. Michel RENAUD à M. Alexandre BLANDIN

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Annie MILLIARD** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Engagement sur la mutualisation du poste d'animateur agro-environnemental chargé de l'animation agricole menée par le Contrat Territorial Vrille Nohain Mazou et demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne

Dans le cadre du renouvellement des Contrats Territoriaux (CT Vrille Nohain Mazou et CT des Nièvres et du Riot) pour la période 2024-2026, les élus et acteurs locaux ont convenu de la nécessité d'agir sur la problématique liée aux pollutions diffuses. Les territoires d'interventions étant à forte dominance rurale, la démarche concerne prioritairement l'activité agricole avec une priorité sur les « captages d'eau potable », les gestionnaires d'eau potable étant les premiers acteurs impactés par la qualité des eaux.

De ce fait, les Contrats Territoriaux ont élaboré une politique agroenvironnementale locale, ciblée à l'échelle de certaines aires d'alimentation de captage : Chantemerle (SIAEP de la Puisaye) ; Le Gour aux Rabions (SIAEP Bourgogne Nivernaise) ; Puits nord n°1 (La Charité-sur-Loire) ; Montigny 2 (SMAEPA de Prémery) ; dans l'objectif d'améliorer l'état qualitatif de la ressource en eau. Cette politique se traduirait opérationnellement par la poursuite des suivis de la qualité de l'eau des captages, des diagnostics des pratiques agricoles, un accompagnement des agriculteurs portés par une animation agro-environnementale sur les territoires des CT Vrille Nohain Mazou et des Nièvres et du Riot.

Sachant que le Contrat Territorial des Nièvres et du Riot, et Vrille-Nohain-Mazou présentent les mêmes problématiques, difficultés et historiques, et dans un souci de cohérence territoriale, l'ambition est de porter une animation coordonnée sur les deux Contrats Territoriaux.

La mise en place d'une politique cohérente et coordonnée sur l'ensemble du territoire sera facilitée par la mutualisation d'un poste pour assurer l'animation de cette politique agro-environnementale, appelée « animation agricole ».

Le poste d'animateur-agroenvironnemental est porté par la Communauté de Communes Cœur de Loire, qui mutualisera son agent pour mener l'animation agricole sur le territoire du Contrat Territorial des Nièvres et du Riot, porté par la Communauté de Communes Les Bertranges.

Le rôle et les engagements de la Communauté de Communes Cœur de Loire seront les suivants :

- Porter le poste d'animateur agro-environnemental mutualisé, l'agent en poste étant ainsi placé sous son autorité hiérarchique ;
- Assurer le financement du poste d'animateur agro-environnemental comprenant la rémunération de l'agent, les charges relatives à l'emploi du salarié et l'équipement de l'agent ;
- Porter la demande de subvention relative au financement de la totalité des frais associés au poste d'animateur agro-environnemental auprès de l'Agence de l'eau.

Plan de financement prévisionnel pour 2026

	Dépenses	Recettes	
Charges salariales	41 000 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne (50%)	24 000 €
		CT Vrille Nohain et Mazou	1 200 €
Equipements	7 000 €	CT Nièvres et Riots	9 600 €
		Gestionnaires captages eau potable	13 200 €
TOTAL	48 000 €	TOTAL	48 000 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention partenariale et financière (Année 2026) pour la mutualisation et le financement du poste d'animateur agro-environnemental associé à l'animation agricole des Contrats Territoriaux Vrille-Nohain-Mazou et des Nièvres et du Riot ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 7

Votants : 48

Pour : 48

Abstention : 0

Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

Mme Annie MILLIARD, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 20/11/2025

S²LOW

ID : 058-200067916-20251113-2025_13_11_10-DE